

Article I : Organisation

La société Etablissements Darty et Fils, société par actions simplifiée, au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux Lavois à 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société Organisatrice »), organise un Jeu Concours sans obligation d'achat par instants gagnants intitulé « Quiz Gaming » (ci-après le « Jeu Concours ») dans l'ensemble des magasins Darty en France métropolitaine et sur le site darty.com du 03/12/2024 au 24/12/2024 inclus.

Article II : Durée du Jeu Concours et Accès

1. Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours débute le 31/03/2025 à 10h00 et prend fin le 22/04/2025 à 22h (date de connexion à la Webapp depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu Concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation à ce Jeu Concours, non soumise à obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu Concours est limitée à une seule participation par personne, par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail) et par jour. Le Participant ne pourra participer qu'une seule fois maximum par jour.

Les Participants sont invités à participer au présent Jeu Concours avec discernement et modération.

Les participations multiples pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un Participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu Concours. De même toute participation envoyée après la date de la fin du Jeu Concours sera considérée comme nulle.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu Concours sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article III : Modalités de participation au Jeu Concours

La participation au Jeu Concours se fait par Internet sur le site darty.com et en magasin par le biais d'un QR code renvoyant vers la page du jeu : <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>. Le Jeu Concours est accessible via la page du jeu qui renvoie vers le lien de la webapp : <https://darty-christmas.webargo.app/> Le jeu est relayé sur le site internet (<https://www.darty.com/>), les réseaux sociaux, les newsletters et par le biais d'affichages en magasin.

Une seule participation est autorisée par personne. Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu correctement à toutes les questions du Quiz Gaming.

Pour toute question relative au Jeu Concours, veuillez-vous adresser à l'adresse suivante : jeuconcoursdarty@fnacdarty.com
Le règlement du Jeu Concours est directement accessible depuis la page d'accueil du jeu en bas de page.

Déroulement du Jeu Concours :

Participation en magasin :

- Etape 1 : Pour jouer, le Participant doit scanner un QR code sur l'un des supports de communication en magasin qui le dirigera vers une Webapp.

- Etape 2 : Le Participant doit remplir le formulaire d'inscription en renseignant son prénom, nom, adresse e-mail, préciser s'il souhaite recevoir des informations commerciales de Darty par e-mail ou non, et accepter les termes du Règlement du Jeu Concours.
- Etape 3 : En cliquant sur le bouton « Je vérifie » situé en bas de page du formulaire d'inscription de la Webapp, le Participant confirme sa participation au Jeu Concours et son acceptation du présent règlement.
- Etape 4 : Le Participant accède au Jeu Concours "Quiz Gaming" et doit répondre aux questions dans le temps imparti afin de valider sa participation.
- Etape 5 : Le Participant découvre son score.

Participation via le lien darty.com :

- Etape 1 : Pour jouer, le Participant doit cliquer sur le lien du Jeu Concours accessible depuis Darty.com, un e-mail ou un post sur les réseaux sociaux ayant relayé le Jeu Concours.
- Etape 2 : Le Participant doit remplir le formulaire d'inscription en renseignant son prénom, nom, adresse e-mail, préciser s'il souhaite recevoir des informations commerciales de Darty par e-mail ou non, et accepter les termes du Règlement du Jeu Concours.
- Etape 3 : En cliquant sur le bouton « Je vérifie » situé en bas de page du formulaire d'inscription de la Webapp, le Participant confirme sa participation au Jeu Concours et son acceptation du présent règlement.
- Etape 4 : Le Participant accède au Jeu Concours "Quiz Gaming" et doit répondre aux questions dans le temps imparti afin de valider sa participation.
- Etape 5 : Le Participant découvre son score.

Article IV : Dotations

Les trois (3) dotations mises en jeu (ci-après Dotations) sont les suivantes :

- **Un (1) PC portable Acer N50-640** d'une valeur unitaire de **699€ T.T.C** (six cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises).
- **Un (1) casque Nitro Gaming** d'une valeur unitaire de **69,99€ T.T.C** (soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).
- **Une (1) manette Nitro Bluetooth** d'une valeur unitaire de **49,99€ T.T.C** (quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises).

Un Participant (même nom, même adresse postale, même adresse email) ne pourra gagner qu'une seule Dotation pendant toute la durée du Jeu Concours.

Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotations sont interdits.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de nature et de valeur équivalente. Les Gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la Dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre Dotation, tout autre bien ou service.

Article V : Désignation des Gagnants et remise des Dotations

Seront tirés au sort 3 gagnants recevant chacun une Dotation.

- La désignation des Gagnants se fait par un tirage au sort parmi les Participants ayant répondu correctement à toutes les questions du quiz.
- Le tirage au sort sera réalisé de manière aléatoire par un algorithme sécurisé à la fin de la période du Jeu Concours.
- Le résultat du Jeu Concours sera communiqué aux gagnants par email après la clôture de l'opération.
- Le tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
- Les attributions des Dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou échange.

Un Participant (même nom, même adresse postale, même adresse email) ne pourra gagner qu'une seule Dotation par jour, à l'exception de ceux qui participent au tirage au sort supplémentaire grâce à leur abonnement Darty Max. Les Gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise de la Dotation tel que précisé via l'email de confirmation adressé aux Gagnants à l'issue de leur participation au Jeu Concours et devront avoir respecté les conditions de validité pour bénéficier de la Dotation.

Le Gagnant devra faire le nécessaire pour fournir à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise de la Dotation telles que précisées via l'email de confirmation de la Dotation adressé au Gagnant à l'issue de sa participation au Jeu Concours.

Le Gagnant devra notamment confirmer à la Société organisatrice son adresse postale aux fins d'envoi de la Dotation. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une information et/ou de l'envoi de la Dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

L'envoi de la Dotation interviendra sous un délai de 1 à 2 semaines à compter de la fin du Jeu Concours.

A défaut de réponse reçue par la Société organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à sa Dotation dans ledit délai, la Dotation sera perdue pour ce Gagnant et demeurera acquise à la Société organisatrice qui sera libre de l'attribuer à un autre Participant dans les mêmes conditions de tirage au sort.

Article VI : Consultation du règlement

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant sur les supports de communication présents dans les magasins Darty participants. Le présent règlement du Jeu Concours est également disponible tout au long du Jeu Concours sur la Webapp en bas de chaque page et/ou peut être envoyé gratuitement, avant la date de clôture du Jeu Concours, sur simple demande (une seule demande par foyer) en écrivant à l'adresse : Darty service client "Quiz Gaming" 9 rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Article VII : Litiges et responsabilités

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu Concours ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition dans les magasins participants et via la Webapp. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté après avoir rempli le formulaire et avoir cliqué sur « Je vérifie ».

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu Concours.

De même, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de valeur et de nature équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement de la Dotation en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le Gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu Concours ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Pôle animation client Darty « Un paquet de cadeaux à gagner » 9 rue des Bateaux-Lavois – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès à la WebApp, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu Concours. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une Dotation par un Gagnant.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème notamment à l'encombrement des réseaux.

Article VIII : Mise en garde

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu Concours avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

Article IX : Données personnelles - Informatiques et Libertés

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Darty ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu Concours et d'expédition des dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par Darty pour vous envoyer des offres commerciales par email.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des lots) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu Concours, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des Dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de trois (3) ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en vous rendant sur le formulaire de contact disponible à l'adresse

suivante : https://www.darty.com/espace_client/contact . Il est possible de contacter le DPO de Darty à l'adresse dpo@fnacdarty.com pour toute question concernant les modalités de traitement des données.

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article X : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu Concours et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdits. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

Article XI : Litige

La loi applicable au Règlement du Jeu Concours est la loi française.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les Parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des Parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 26/02/2025

